

# ACTION URGENTE

## MAROC. LIBÉRATION D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

**Le 5 avril 2019, le défenseur des droits humains Zine El Abidine Erradi a été libéré après avoir purgé une peine d'un an à la prison locale d'Agadir, à l'issue d'un procès inique. Il détient le statut de réfugié en France et avait été arrêté à son arrivée au Maroc où il se rendait pour voir son père. Le 15 mai, il a enfin pu rentrer en sécurité en France après avoir reçu ses documents de voyage.**

**Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Le 5 avril 2019, le défenseur des droits humains Zine El Abidine Erradi a été libéré après avoir purgé une peine d'un an de prison, uniquement en raison de ses activités militantes pacifiques. Après avoir obtenu des autorités marocaines et françaises les documents de voyage requis le 15 mai, il a enfin pu retourner en France, où il détient le statut de réfugié.

En avril 2018, les autorités marocaines ont arrêté Zine El Abidine Erradi à son arrivée depuis la France, à l'aéroport d'Agadir au Maroc. Il avait été arrêté en application d'un mandat délivré par contumace en décembre 2014 par un tribunal d'Agadir, basé sur des chefs d'accusation dénués de fondement – « violences et outrages à agents publics » et « destruction de biens publics » notamment. Il se rendait au Maroc dans des circonstances exceptionnelles, après avoir obtenu un document de voyage des autorités françaises.

Avant de quitter le Maroc pour demander l'asile en France, Zine El Abidine Erradi avait été arrêté à deux reprises et poursuivi à trois reprises en raison de son travail en faveur des droits humains à Sidi Ifni, sa ville d'origine, dans le sud du Maroc.

Amnesty International a fait campagne en faveur de la libération immédiate et sans condition de Zine El Abidine Erradi, car il était détenu uniquement en raison de son travail pacifique de défense des droits humains, et demandait son retour en toute sécurité en France. Cette mobilisation, accentuée au Maroc et en France, a permis d'accroître la visibilité de cette affaire et de faire pression sur les autorités afin qu'elles autorisent son retour en France.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Zine El Abidine Erradi (il)**

**CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 76/18**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/8256/2018/fr/>**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

